

Objet : Abrogation de l'arrêté n°2020-159 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane DETRAZ, Vice-Présidente

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant M. le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et à des membres du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant sur l'élection des Vice-Présidents et notamment l'installation de Madame Christiane DETRAZ, en qualité de 12^{ème} Vice-Présidente,

Vu l'arrêté n°2020-159 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane DETRAZ, Vice-Présidente,

Vu la démission de Christiane DETRAZ de son poste de conseillère communautaire et de 12^{ème} Vice-Présidente, démission acceptée par M. le Préfet en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n°02 du Conseil communautaire du 6 avril 2023 supprimant un poste de Vice-Président et par conséquent fixant à 14 le nombre de Vice-Présidents,

Arrête

Article 1 : La délégation de fonctions et de signature de Madame Christiane DETRAZ, 12^{ème} Vice-Présidente, pour exercer les attributions suivantes : Equipements de proximité, Suivi financier, Financements et Contrats et prospectives, est retirée à compter du 7 avril 2023.

Article 2 : L'arrêté n°2020-159 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane DETRAZ, 12^{ème} Vice-Présidente, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère et affiché.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Fait à Albertville, le 18/04/2023

Le Président,
Franck LOMBARD



Notification reçue le :

Signature